Nations Unies S/PV.3982



Conseil de sécurité

Cinquante-quatrième année

Provisoire

3982e séance
Jeudi 25 février 1999, à 15 h 30
New York

Président :	M. Fowler	(Canada)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Al-Dosari
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine

Rapport du Secrétaire général sur la Force de déploiement préventif des Nations Unies présenté en application de la résolution 1186 (1998) du Conseil de sécurité (S/1999/161)

99-85150 (F)

La séance est ouverte à 15 h 50.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation dans l’ex-République yougoslave de Macédoine

Rapport du Secrétaire général sur la Force de déploiement préventif des Nations Unies présenté en application de la résolution 1186 (1998) du Conseil de sécurité (S/1999/161)

Le Président : J’informe le Conseil que j’ai reçu des représentants de l’Allemagne, de la Bulgarie, de l’ex-République yougoslave de Macédoine et de l’Italie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l’ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l’assentiment du Conseil, d’inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l’article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l’absence d’objection, il en est ainsi décidé.

Sur l’invitation du Président, M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine) prend place à la table du Conseil; M. Kastrup (Allemagne), M. Sotirov (Bulgarie) et M. Fulci (Italie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l’accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force de déploiement préventif des Nations Unies présenté en application de la résolution 1186 (1998) du Conseil de sécurité, document S/1999/161.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/201, qui contient le texte d’un projet de résolution présenté par l’Allemagne, le Canada, les États-Unis d’Amérique, la France, l’Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et la Slovénie.

J’attire l’attention des membres du Conseil sur le document S/1999/108 qui contient le texte d’une lettre datée du 2 février 1999, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l’ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l’Organisation des Nations Unies.

(*L’orateur poursuit en anglais*)

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l’Argentine. Je lui donne la parole.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l’espagnol*) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd’hui pour examiner la situation dans l’ex-République yougoslave de Macédoine.

Le Conseil est saisi de l’important rapport du Secrétaire général (S/1999/161) sur la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), ainsi que de la lettre du Ministre des affaires étrangères de l’ex-République yougoslave de Macédoine en date du 29 janvier 1999 figurant dans le document S/1999/108, dont le contenu traduit avec clarté la complexité de la situation actuelle.

En outre, le Secrétaire général indique dans les conclusions de son rapport que les événements dans la région — dont nous n’avons pris connaissance, pour certains d’entre eux, très récents, qu’aujourd’hui lors des consultations — montrent qu’il est nécessaire de prolonger la présence de la FORDEPRENU pour une nouvelle période de six mois.

C’est pourquoi l’Argentine appuie fermement la Force de déploiement préventif des Nations Unies dans l’ex-République yougoslave de Macédoine, à laquelle elle contribue depuis décembre 1995 par l’envoi d’observateurs militaires. Nous sommes convaincus que la FORDEPRENU représente l’un des efforts cruciaux du Conseil de sécurité en faveur de la paix dans la région, particulièrement au moment où des négociations délicates et complexes se tiennent sur la situation au Kosovo.

Comme l’indique le Secrétaire général dans son rapport, la présence de la FORDEPRENU dans l’ex-République yougoslave de Macédoine a un effet dissuasif en même temps que stabilisateur. Le fait que l’ex-République yougoslave de Macédoine n’ait pas souffert des répercussions des conflits qui ont touché et continuent de toucher les pays et régions voisines montre clairement que la FORDEPRENU s’acquitte de son mandat avec une parfaite efficacité. Puisque la situation au Kosovo n’est pas encore réglée, la présence de la FORDEPRENU, force dont le rôle est préventif, dans l’ex-République yougoslave de Macédoine, constitue un élément rassurant irremplaçable.

Le mandat confié à la FORDEPRENU par le Conseil, et qui consiste à surveiller les mouvements d'armes illicites et les autres activités interdites en vertu de la résolution 1160 (1998), est tout aussi important. On sait très bien que les mouvements illicites d'armes aggravent l'intensité des conflits, en créant des situations tragiques qui entravent les processus de réconciliation et de paix.

En raison de ce qui précède, nous appuyons la prorogation du mandat de la FORDEPRENU pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 31 août 1999, dans sa composition et avec son mandat actuels.

Pour terminer, qu'il me soit permis d'exprimer mes félicitations et ma confiance au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Fernando Valenzuela Marzo, au commandant de la Force, le général de brigade Ove Strømberg et à son personnel pour leurs efforts et leur dévouement dans l'accomplissement de cette mission si importante.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais pour commencer, Monsieur le Président, exprimer la grande satisfaction qu'éprouve la délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine de voir le Représentant permanent du Canada, pays avec lequel la République de Macédoine entretient traditionnellement d'excellentes relations, présider le Conseil de sécurité pour le mois de février.

Le Conseil de sécurité va décider aujourd'hui si les Nations Unies poursuivront leur contribution très importante à la paix et à la sécurité dans la région de mon pays, la République de Macédoine, au sein des Balkans actuellement agités par des troubles.

On peut aujourd'hui faire valoir nombre d'arguments qui montrent que la contribution de l'ONU est encore plus nécessaire que lorsque le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) l'an dernier.

Tout un chacun sait pourquoi le Conseil devrait le faire. J'éviterai donc de m'étendre sur le sujet. Les principales raisons pour que le Conseil se prononce en faveur de la prorogation sont clairement énoncées dans la lettre du Ministre des affaires étrangères de la République de Macédoine, M. Aleksandar Dimitrov, en date du 29 janvier 1999, contenue dans le document S/1999/108, et dans le rapport du Secrétaire général au Conseil sur la Force de déploiement préventif des Nations Unies, publié sous la cote S/1999/161 en date du 12 février 1999.

Nous nous félicitons de la recommandation du Secrétaire général figurant au paragraphe 34 de son rapport, selon laquelle

> «le Conseil de sécurité pourra envisager de proroger la présence de la FORDEPRENU, dans le cadre du même mandat et avec la même composition, pendant une nouvelle période de six mois, jusqu'au 31 août 1999». *(S/1999/161, par. 34)*

Nous nous félicitons également du fait que les membres du Conseil de sécurité ont appuyé les recommandations du Secrétaire général au cours du processus de consultations.

J'aimerais saisir cette occasion pour souligner que la FORDEPRENU s'acquitte de sa mission avec succès et que la coopération avec la Macédoine et avec des organisations internationales se déroule de manière exemplaire. Je voudrais exprimer notre satisfaction à l'égard du travail accompli par l'actuel chef de la mission, M. Valenzuela Marzo et son prédécesseur, M. Henryk Sokalski, ainsi que par le commandant de la Force, le général de brigade Ove Strømberg, et, bien sûr, par l'ensemble du personnel militaire et civil qui travaille sous leur commandement.

En effet, le Conseil de sécurité devrait se féliciter du dévouement avec lequel tous les membres de la mission se sont acquittés de la tâche qui leur a été confiée. Je suis certain que cette coopération et l'accomplissement de cette tâche se poursuivront avec succès au cours de la période à venir.

Puisque j'ai pris la parole, je voudrais dire quelques mots sur la situation qui prévaut dans notre région. Mes remarques n'apporteront rien de nouveau aux membres du Conseil, mais elles revêtent une importance pour les comptes rendus du Conseil et pour l'opinion publique en général.

La situation continue d'être très difficile, dangereuse, imprévisible, et on peut estimer avec certitude qu'elle constitue une grave menace contre la paix et la sécurité des Balkans. Le risque d'une nouvelle guerre sanglante dans les Balkans devrait être considéré comme réel. Les options inacceptables de la violence, du recours à la force et à des moyens militaires plutôt que diplomatiques et politiques pour parvenir à ses fins, persistent. J'ai le regret de dire que

les forces de la paix, en particulier au Kosovo, sont faibles, et qu'il faut impérativement les renforcer. L'Organisation des Nations Unies et les États Membres de l'Organisation, individuellement ou collectivement, devraient, je le répète, participer à cet effort humain et politique.

En bref, l'ONU ne devrait pas abandonner la région ni détourner son attention de ces problèmes; elle devrait empêcher que le pire n'arrive. La prorogation du mandat de la FORDEPRENU devrait par conséquent être considérée comme un appui important pour les forces de paix qui se trouvent dans la région. Elle devrait être considérée comme un impératif pour l'Organisation. Actuellement, la prévention d'une nouvelle guerre dans les Balkans est une question des plus urgentes, qui constitue une obligation très sérieuse pour le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, en vertu de la Charte des Nations Unies, notamment de l'Article 24 qui prévoit que le Conseil de sécurité doit agir au nom des États Membres de l'Organisation. Et je peux affirmer avec certitude que les États Membres appuient sans réserve la prorogation du mandat de la première mission de maintien de la paix à titre préventif qui ait été menée avec succès.

J'ajouterai quelques mots à ce sujet. Comme vous le savez, la question du droit de veto a été longuement examinée au sein de l'Organisation, en particulier ces dernières années. Les États Membres, à l'exception d'une poignée d'entre eux, sont en faveur du non-exercice de ce droit qui a été conféré aux membres permanents du Conseil de sécurité. La principale raison ou l'argument qui milite contre le recours au veto a été et continue d'être le fait que le Conseil de sécurité, en vertu de la Charte des Nations Unies, agit au nom des États Membres et non pas au nom d'un État Membre agissant individuellement. Dans le cas de la FORDEPRENU, il convient de noter en termes clairs que la prorogation du mandat de la Force est appuyée par tous les États Membres, à l'exception d'un État, et ce, pour des considérations d'ordre bilatéral, et nous estimons tous que cela va à l'encontre de la Charte de l'Organisation.

Je vais terminer ma déclaration en exprimant l'espoir que le Conseil adoptera une résolution appuyant la recommandation faite par le Secrétaire général, qui favorisera la paix dans la région et permettra à la FORDEPRENU de poursuivre sa mission importante et efficace. En Macédoine, dans ce genre de situation, on dit qu'il n'est jamais trop tard pour prendre une décision positive.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La position de principe de la Fédération de Russie pour déterminer les priorités des activités de la Force de déploiement préventif des Nations Unies à l'étape actuelle est bien connue et a été maintes fois présentée par la délégation russe au Conseil de sécurité. Nous estimons que cette opération des Nations Unies est un élément important pour assurer la surveillance du respect de l'embargo sur les armes et pour empêcher que les activités terroristes au Kosovo, en République fédérale de Yougoslavie, ne soient appuyées de l'extérieur, conformément à la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité.

La période qui s'est écoulée depuis l'adoption de la résolution 1186 (1998) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a confié à la Force les tâches de surveillance voulues dans le cadre de son mandat, a clairement démontré le caractère d'urgence de cette fonction. En exerçant une surveillance de l'embargo sur les armes et des autres activités interdites par la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité, la Force joue un rôle important pour stabiliser la situation au Kosovo, contribuer au succès des efforts internationaux visant à parvenir à un règlement politique de la crise et assurer la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de la région des Balkans.

Nous estimons donc que les fonctions de surveillance de l'embargo sur les armes et des autres activités interdites par la résolution 1160 (1998), qui ont été confiées à la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), doivent être la composante essentielle des activités de la FORDEPRENU et ceci devrait donc être davantage mis en relief dans l'énoncé du mandat de cette opération.

Dans cet esprit, la délégation russe a proposé des amendements correspondants au projet de résolution concernant la prorogation du mandat de la FORDEPRENU, qui est à l'examen aujourd'hui. Malheureusement, ces

amendements n'ont pas été dûment repris dans le texte définitif du projet de résolution, qui ne prend pas pleinement compte de l'importance de principe qu'il y a à réorienter la FORDEPRENU afin qu'elle assume le contrôle du respect de l'embargo sur les armes.

Dans de telles circonstances, la délégation russe ne sera pas en mesure d'appuyer le projet de résolution.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois savoir que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi (S/1999/201). Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Votent contre :
Chine.

S'abstiennent :
Fédération de Russie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, une voix contre et une abstention. Le projet de résolution n'est pas adopté par suite du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : En votant aujourd'hui, les États-Unis ont une fois de plus exprimé leur confiance dans la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) en appuyant la prorogation de son mandat pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 31 août 1999. La FORDEPRENU joue un rôle déterminant en surveillant les points frontaliers sensibles le long de la frontière macédonienne avec l'Albanie et la République fédérale de Yougoslavie. La FORDEPRENU est un acteur essentiel à la promotion de la stabilité dans la région.

Depuis son accession à l'indépendance, l'ex-République yougoslave de Macédoine a réalisé d'énormes progrès sur la voie de la démocratisation et de la stabilité économique. Nous nous félicitons de ce que l'ex-République yougoslave de Macédoine ait récemment renforcé ses relations avec plusieurs de ses voisins et ait organisé, avec succès, des élections parlementaires en octobre et novembre 1998. Ces élections ont débouché sur l'engagement par la nouvelle coalition gouvernementale — qui continue d'inclure un parti politique de souche albanaise — de poursuivre l'important programme consistant à oeuvrer activement en faveur de l'harmonie interethnique.

Cependant, malgré ces améliorations, des menaces régionales très réelles continuent de peser sur la sécurité de l'ex-République yougoslave de Macédoine. À cet égard, nous restons profondément troublés par les relations constamment tendues entre Skopje et Belgrade, et par l'absence de progrès dans la démarcation de leur frontière commune. À notre avis, cela reste une grande menace potentielle à la stabilité de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Il existe un risque réel que des tensions se produisant ailleurs dans la région se répercutent le long de cette frontière.

La communauté internationale continue d'investir d'énormes efforts en faveur de la consolidation de la paix et de la cessation des hostilités en ex-Yougoslavie et dans la région avoisinante. Le Kosovo n'est que le point chaud le plus récent qui représente une menace pour la stabilité en ex-République yougoslave de Macédoine. Même si des progrès considérables ont été réalisés, à Rambouillet, en vue d'un règlement politique négocié de la crise du Kosovo, il faudra faire davantage encore dans les semaines et les mois à venir. Dans tous les cas, nous demeurons résolus à édifier la paix dans les Balkans.

Skopje, pour sa part, a grandement contribué aux efforts de la communauté internationale au Kosovo et a facilité les travaux de la Mission de vérification au Kosovo de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en acceptant d'autoriser le déploiement de la Force d'extraction de l'OSCE à partir de son territoire et en offrant d'accueillir le Centre de coordination de la vérification au Kosovo de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la Mission de vérification de la Commission européenne. La FORDEPRENU elle-même joue un rôle particulier mais très important pour réaliser les objectifs de la communauté internationale au Kosovo. Nous apprécions grandement l'étroite coopération qui existe entre la FORDEPRENU et chacune de ces missions.

La FORDEPRENU a actuellement pour mandat de prévenir le débordement des tensions en ex-République yougoslave de Macédoine et, par sa présence, de dissuader les menaces et de prévenir les affrontements. Ce mandat a été suffisamment large pour permettre à la FORDEPRENU d'opérer de façon très efficace pour ce qui est de surveiller et de faire rapport sur l'activité transfrontière. Cette dernière comprend tous les mouvements d'armes illicites traversant la frontière du Kosovo, qui ont été rares. Le fait que la frontière entre le Kosovo et l'ex-République yougoslave de Macédoine soit demeurée sûre, malgré les tensions existant au Kosovo, prouve combien la FORDEPRENU a été efficace et combien elle est nécessaire. Notre vote aujourd'hui en faveur de la prorogation du mandat de la FORDEPRENU est un vote de confiance en une mission plus nécessaire que jamais.

Mon gouvernement regrette beaucoup qu'un membre du Conseil ait décidé d'exercer son veto sur ce projet de résolution. Nous pensons que les intérêts généraux en matière de sécurité dans la région — et tout particulièrement en cette période délicate — devraient être suffisamment convaincants pour primer sur d'autres considérations. Nous estimons que le rôle de la FORDEPRENU est indispensable actuellement. Nous espérons donc nous mettre immédiatement au travail avec d'autres membres du Conseil de sécurité pour trouver un moyen qui permette à la communauté internationale de continuer à répondre à ce besoin essentiel, sans interruption.

Les États-Unis se sont enorgueillis d'avoir participé à cette opération de déploiement préventif novatrice. Nous rendons hommage à M. Henryk Sokalski, ancien Représentant spécial du Secrétaire général, à son successeur, M. Fernando Valenzuela Marzo, et le commandant de la Force, le général de brigade Ove Strømberg, pour avoir exercé de manière ferme et avisée la direction de cette mission très efficace.

M. Türk (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : La Slovénie regrette profondément que le Conseil de sécurité n'ait pu, aujourd'hui, adopter la décision qui s'imposait de proroger le mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) en Macédoine. Il est regrettable que le Conseil soit, une fois de plus, paralysé par le vote négatif d'un membre permanent. La situation actuelle pourrait avoir des effets négatifs sur l'évolution de la situation à l'intérieur et autour de la Macédoine et sur le fonctionnement du Conseil de sécurité, en tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies auquel a été confiée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La situation à l'intérieur et autour de la Macédoine est lourde d'instabilité et de menaces potentielles qui exigent une série de réponses au niveau international, notamment le déploiement préventif d'une force de maintien de la paix des Nations Unies en Macédoine. Le Conseil devra réfléchir sérieusement au moyen de continuer à répondre à ce besoin urgent — et à d'autres — créé par la situation actuelle.

Aujourd'hui est également un triste jour pour le Conseil de sécurité. L'autorité du Conseil se voit diminuée du fait de toute une série de facteurs et les membres du Conseil devraient faire un effort tout particulier pour inverser les tendances négatives actuelles. Il est essentiel que les membres du Conseil traitent de situations bien précises du point de vue du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde et du point de vue de l'Organisation dans son ensemble. Ceci est essentiel si l'on veut que soit assumée la responsabilité que les États Membres de l'Organisation ont confiée au Conseil et qui est consacrée à l'Article 24 de la Charte des Nations Unies. Nous répétons cette remarque que plusieurs autres membres du Conseil ont déjà faite à diverses occasions ces derniers mois. En outre, l'expérience d'aujourd'hui a renforcé notre conviction selon laquelle le Conseil de sécurité a réellement besoin d'une réforme, y compris pour ce qui est du droit de veto.

Nous nous trouvons dans une situation où nous devons réfléchir sérieusement à l'importance que revêt la FORDEPRENU pour l'Organisation dans son ensemble. La FORDEPRENU est un succès du maintien de la paix des Nations Unies et de l'ONU en général. C'est un modèle de déploiement préventif qui devrait inspirer l'ONU lorsqu'elle traite de diverses situations de crise qui se font jour dans différentes parties du monde. En Macédoine, la FORDEPRENU fonctionne depuis l'indépendance du pays. Elle a joué un rôle vital dans la stabilisation de la situation le long des frontières macédoniennes. Sa composante civile est tout aussi importante, puisqu'elle seconde les efforts déployés en vue d'apaiser les tensions interethniques et d'appliquer les normes internationales en matière de droits de l'homme.

Le fait que la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) ait bien fonctionné dans un foyer de tension européen est important pour l'ONU dans le cadre de ses efforts pour conserver son rôle au niveau mondial. Un tel rôle exige la présence des Nations Unies dans toutes les régions du monde où les menaces à la paix internationale persistent. La proximité immédiate du Kosovo, qui continue de représenter une menace à la paix et à la sécurité régionales, confère une importance et une urgence supplémentaires au rôle de la FORDEPRENU. En cette

étape cruciale des efforts de stabilisation au Kosovo, l'ONU ne devrait pas réduire sa contribution à la paix et à la sécurité régionales.

C'est pour toutes ces raisons que nous espérons que le vote d'aujourd'hui sur la FORDEPRENU ne constituera pas l'ultime décision du Conseil de sécurité pour ce qui est du maintien et du renforcement de la paix et de la sécurité en Macédoine et aux alentours. La Slovénie appuie fermement l'idée de la poursuite de consultations entre les membres du Conseil de sécurité et avec la Macédoine. Celles-ci doivent aboutir à un arrangement acceptable pour la Macédoine et les membres du Conseil; elles devraient assurer la poursuite des tâches qui ont rendu la FORDEPRENU indispensable. Nous sommes résolus à contribuer à un tel effort.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise vient de voter contre le projet de résolution. Nous avons toujours affirmé que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment les missions de déploiement préventif, ne devraient pas être de durée illimitée. La situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine s'est apparemment stabilisée au cours des dernières années, ses relations se sont améliorées avec les pays voisins et la paix et la stabilité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine n'ont pas subi les effets négatifs des événements dans la région. Dans ses rapports les plus récents, y compris dans le document S/1999/161 dont nous sommes saisis, le Secrétaire général a clairement indiqué que l'objectif initial du Conseil de sécurité en créant la mission préventive en ex-République yougoslave de Macédoine a déjà été atteint. Il n'est donc pas nécessaire de proroger le mandat de la FORDEPRENU.

Je voudrais redire que l'Afrique et certaines autres régions continuent d'être en proie aux conflits et à l'instabilité, et ont besoin d'une attention et d'une contribution accrues de la part de l'ONU. Compte tenu des difficultés financières actuelles de l'Organisation, il ne serait ni raisonnable ni juste de continuer d'imputer des contributions à la charge des États Membres, au titre de la FORDEPRENU. Les ressources déjà insuffisantes de l'ONU devraient servir là où elles sont les plus nécessaires.

La FORDEPRENU a contribué au maintien d'une situation stable en ex-République yougoslave de Macédoine. La Chine apprécie hautement la contribution du Secrétaire général et d'autres, y compris les États fournisseurs de contingents à la FORDEPRENU.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Canada.

(*L'orateur poursuit en français*)

Aujourd'hui, le Canada a voté pour une prorogation du mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) en ex-République yougoslave de Macédoine. Le Canada est d'avis que la présence de la FORDEPRENU en ce moment critique est essentielle en raison de l'instabilité qui caractérise toujours la région, en particulier le Kosovo voisin.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport du 12 février, la FORDEPRENU a joué un rôle important jusqu'à présent en évitant le débordement en ex-République yougoslave de Macédoine du conflit qui frappe les Balkans. Jusqu'à présent, la Force fut sans conteste un succès — le premier et unique exemple de déploiement préventif sous les auspices des Nations Unies. Elle est la seule opération qui nous rappelle que la rentabilité de la prévention dans tous les aspects de la paix et de la sécurité internationales est indiscutable. Les succès de la Force sont d'autant plus remarquables à la lumière de la situation au Kosovo. En raison de ces succès et de l'instabilité qui règne dans la région, le Canada appuie fermement le renouvellement du mandat de la FORDEPRENU. Nous avons beaucoup travaillé, malheureusement sans succès, pour convaincre les parties concernées d'accepter une prorogation de la Force et de surmonter les problèmes bilatéraux qui menacent cette prorogation.

(*L'orateur reprend en anglais*)

Nous avons noté avec une profonde déception que malgré un appui majoritaire en faveur de la prorogation du mandat de la FORDEPRENU, le Conseil n'a pu le faire à la suite du vote négatif de la Chine. À notre avis, les arguments selon lesquels les conditions ne justifient plus la présence de la FORDEPRENU ne résistent pas à un examen approfondi des faits. Nous estimons que la décision de la Chine, qui semble être dictée par des considérations bilatérales qui n'ont rien à voir avec la FORDEPRENU, représente une utilisation malheureuse et peu indiquée du droit de veto. Dans le même ordre d'idées, nous regrettons profondément que les mesures prises par le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine aient provoqué un différend bilatéral qui a conduit à la présente situation.

Le Canada est également vivement préoccupé par le fait que le Conseil n'ait pu convenir de proroger le mandat

de la FORDEPRENU, malgré la nécessité évidente de le faire et malgré le désir exprimé par la majorité des membres du Conseil, ce qui constitue un précédent regrettable en cette phase critique pour la paix et la stabilité dans les Balkans. La crédibilité et l'autorité du Conseil de sécurité pourraient en souffrir, nous le craignons, à un moment où cette région et le reste de monde en ont tant besoin.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le Conseil a ainsi achevé sa procédure de vote.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Allemagne, qui va intervenir au nom de l'Union européenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kastrup (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne. Les États de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie — et l'État associé, Chypre, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et la Norvège, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne appuie pleinement le projet de résolution qui vient d'être présenté au Conseil de sécurité. Elle continue d'accorder une grande importance au rôle de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) comme élément stabilisateur encourageant la paix dans le contexte géopolitique de la région. La FORDEPRENU est la première force de déploiement préventif des Nations Unies et en tant que telle, elle constitue, de l'avis général, un grand succès. Elle peut servir de modèle pour de futurs déploiements de cette nature. L'Union européenne voit la valeur de cette Force, non seulement dans sa composante militaire et sa tâche de surveillance des frontières, mais également dans ses efforts civils visant à promouvoir la compréhension entre les différents groupes ethniques dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

L'Union européenne estime qu'il y a un véritable danger de débordement de la crise du Kosovo dans les pays voisins. La réunion de Rambouillet a dégagé un cadre pour une solution à la crise mais n'a pas encore pu amener les parties à un accord complet.

L'Union européenne déplore donc profondément que la Chine ait décidé d'opposer son veto au projet de résolution prorogeant le mandat de la FORDEPRENU pour six mois. À ce stade crucial dans les efforts de rétablissement de la paix au Kosovo, le retrait de la FORDEPRENU ne devrait pas être envisagé. Nous espérons très sincèrement que des dispositions pourront être prises dans les prochains jours pour empêcher que cela ne se produise.

L'Union européenne souligne que le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'il agit au nom de l'ensemble des Membres des Nations Unies. La FORDEPRENU avait reçu mandat du Conseil de sécurité précisément avec cette responsabilité à l'esprit, et en particulier pour servir l'intérêt que porte la communauté internationale à la stabilité de la région à laquelle appartient l'ex-République yougoslave de Macédoine.

L'Union européenne espère sincèrement que tous les gouvernements concernés, tant au Conseil de sécurité que dans la région, déploieront les efforts nécessaires afin de maintenir l'actuelle présence de stabilisation de l'ONU dans la région.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Bulgarie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sotirov (Bulgarie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, puisque la délégation bulgare prend la parole pour la première fois ce mois-ci, je voudrais vous féliciter de la manière compétente et avisée dont vous dirigez les activités du Conseil de sécurité.

La Bulgarie s'est associée à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Allemagne au nom de l'Union européenne et partage pleinement les vues qui y figurent. Je me bornerai par conséquent à certains aspects précis de la question à l'examen. Ceux-ci sont liés à l'engagement et aux efforts de la Bulgarie, en tant que pays voisin, en vue de trouver une solution à long terme au conflit et aux questions en suspens dans la partie occidentale de la région.

Notre politique vise à obtenir des résultats concrets dans le renforcement de la paix et de la sécurité régionale dans le Sud-Est de l'Europe. La signature, il y a trois jours, de la déclaration conjointe bulgaro-macédonienne par les Premiers Ministres des deux pays constitue un exemple de ces efforts. Cette déclaration a réglé les questions litigieuses et a ouvert de nouvelles perspectives de coopération bilaté-

rale mutuellement bénéfique. Elle a également apporté une contribution précieuse à la stabilité et à la sécurité dans la région et a donné un exemple de la manière dont des problèmes difficiles pouvaient être surmontés dans un esprit de compréhension et dans l'intérêt des pays concernés.

Les activités de maintien de la paix des Nations Unies sont arrivées à un stade crucial. L'échec de certaines opérations de maintien de la paix a terni l'image de l'Organisation et a sapé sa crédibilité s'agissant de la réalisation de l'un des principaux buts énoncés dans la Charte : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc de la plus haute importance de préserver et, le cas échéant, d'élargir les mandats des opérations de maintien de la paix existantes qui ont remporté des succès avérés. Par conséquent, il est regrettable que le Conseil n'ait pas été en mesure d'adopter aujourd'hui une décision sur la prorogation du mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) pour une période supplémentaire de six mois.

La Bulgarie est vivement préoccupée par le risque réel d'une nouvelle escalade du conflit au Kosovo si le processus de paix actuel ne réussissait pas à dégager une solution durable. Une telle situation exige que les moyens disponibles soient utilisés de manière efficace. L'un de ces moyens est la FORDEPRENU, qui continue d'être un facteur de stabilisation, de prévention et de dissuasion.

La Bulgarie est fermement convaincue que la prorogation du mandat de la FORDEPRENU est dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans la région et que, compte tenu de la situation actuelle sur le terrain, le retrait de la force est prématuré et inapproprié.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Bulgarie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Nous avons pris note des déclarations faites par plusieurs délégations. Nous estimons que tout État souverain a le droit de prendre des décisions propres en fonction du bien-fondé des questions.

Certains pays ont lancé des accusations contre la Chine. Ces accusations sont totalement sans fondement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 40.